



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Laurent Weekers** demeurant Rue A. Donnay 67 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue A. Donnay, 24 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section C n°164Z.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'un car-port et rénovation de murs de soutènements** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- l'implantation du volume principal est réalisé sur une limite latérale si la parcelle présente une largeur le long de l'alignement inférieure à 15m ;
- un recul de minimum 5 m est obligatoire par rapport aux limites de fond de parcelle ;
- les hauteurs sous gouttière et du pignon sont adaptées aux hauteur des bâtiments voisins proches de moins de 5m ; la différence entre hauteurs ne peut dépasser 1m.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 février 2022 au 07 mars 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be